



Ministry of Internal Affairs

GENERAL INSPECTORATE FOR MIGRATION

AT



Reconnaissance et équivalence des diplômes d'études postuniversitaires MÉDECINE, STOMATOLOGIE, PHARMACIE obtenus à l'étranger

Afin de pouvoir exercer la profession de médecin, dentiste ou pharmacien sur le territoire de la République de Moldavie, le Ministère de la Santé délivre un certificat d'équivalence des études postuniversitaires suivies à l'étranger.

DOCUMENTS REQUIS

- Demande de reconnaissance et d'équivalence des études postuniversitaires (Médecine, Stomatologie ou Pharmacie) ;

- Copie certifiée conforme par un notaire du diplôme et sa traduction en roumain ;
- Copie certifiée conforme par un notaire de l'attestation délivrée par l'établissement ayant délivré le diplôme (si cette information ne figure pas sur le diplôme) ;
- Copie certifiée conforme par un notaire du programme d'études ;
- Programme analytique des études : original et copie certifiée conforme par un notaire ;
- Copie du passeport national (vérifiée sur présentation de l'original) ;
- Carte de résidence/permis de séjour en République de Moldavie.

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE

La procédure se déroule en deux étapes :

1. Examen des documents fournis ;
2. Évaluation des connaissances au moyen d'épreuves pratiques, d'un test théorique et d'un examen oral.

RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE, SANS EXAMENS

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes ayant obtenu des diplômes en médecine dans des

universités agréées de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse bénéficient d'une procédure de reconnaissance automatique de leurs études. Cette procédure les dispense de passer des examens d'équivalence. Le diplôme reconnu automatiquement confère à ses titulaires le droit d'exercer la médecine, la stomatologie ou la pharmacie en République de Moldova, sans autre condition supplémentaire.

Condition : Le diplômé n'a pas connu d'interruption de plus de trois ans dans son activité professionnelle.

Le certificat d'équivalence est délivré dans un délai de cinq jours ouvrables.

DÉLAIS ET COÛTS

Délai d'examen : 30 jours ouvrables à compter du dépôt du dossier complet.

GRATUIT.

OÙ PEUT-ON DÉPOSER LES DOCUMENTS ?

Ministère de la Santé de la République de Moldavie

Direction de la Gestion du Personnel Médical, de la Performance et de la Qualité des Services de Santé.

Adresse : 2, rue Vasile Alecsandri,
bureau 107, Chisinau.

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 14 h 00 – 17 h 00 ;
- Jeudi : 09 h 00 – 12 h 00.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ministère de la Santé de la République de Moldavie

- Adresse : 2, rue Vasile Alecsandri,
Chisinau ;
- Téléphone : [+373 22 268 836](tel:+37322268836) ;
- Site web : www.ms.gov.md ;
- Courriel : secretariat@ms.gov.md.

Université d'État de Médecine et Pharmacie « Nicolae Testemitanu » de la République de Moldavie (UEMPh)

- Adresse : 165, boulevard Stefan cel
Mare si Sfânt, Chisinau ;
- Téléphone : [+373 22 205 701](tel:+37322205701) ;
- Site web : www.usmf.md ;
- Courriel : contact@usmf.md.

CONTACTS

Inspectorat Général des Migrations

Municipalité de Chisinau, 124, boulevard
Stefan cel Mare si Sfânt.

www.igm.gov.md |
migratie@mai.gov.md

Balti

- Adresse : 9, rue Moscovei ;
- Téléphone : [+373 231 61996](tel:+37323161996),
[+373 672 44 277](tel:+37367244277).

Chisinau

- Adresse : 41, rue Lev Tolstoï ;
- Téléphone : [+373 671 99 155](tel:+37367199155).

Cahul

- Adresse : 79, rue Ioan Voda cel Cumplit ;
- Téléphone : [+373 671 77 977](tel:+37367177977).

Ce document d'information a été élaboré par l'Inspectorat Général des Migrations du Ministère de l'Intérieur de la République de Moldavie, avec le soutien de BDR Associates Moldova.

Chisinau, 2026